



## FRAIS DE SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Décision du Conseil d'Administration du 26/03/2021

Les frais de scolarité sont un montant forfaitaire identique à chaque classe mais fonction du régime de l'élève. Ils sont payables en 9 mensualités, de septembre à mai. Pour le règlement, les parents peuvent opter pour le prélèvement automatique (le 7 de chaque mois) ou pour le règlement par chèque.

Mode de règlement	Régime	Scolarité	Frais annexes*	Cotisations aux activités scolaires et périscolaires	Cotisation à l'association Prégentil-Montorcier**	Total	Mensualités
Prélèvement Automatique	Internat	3 124,00 €	1 <sup>er</sup> trimestre : 55€00 2 <sup>ème</sup> trimestre : 55,00€ 3 <sup>ème</sup> trimestre : 56,00€	25,00 €	10,00 €	3 325,00 €	8 mensualités de 370,00€ 1 mensualité de 365,00€
	Demi pension	1 464,00 €				1 665,00 €	9 mensualités de 185,00€
	Externat	463,00 €				664,00 €	8 mensualités de 74,00€ 1 mensualité de 72,00€
Chèque	Internat	3 186,00 €	1 <sup>er</sup> trimestre : 57€00 2 <sup>ème</sup> trimestre : 56,00€ 3 <sup>ème</sup> trimestre : 56,00€	25,00 €	10,00 €	3 390,00 €	8 mensualités de 376,00€ 1 mensualité de 374,00€
	Demi pension	1 493,00 €				1 697,00 €	8 mensualités de 189,00€ 1 mensualité de 185,00€
	Externat	472,00 €				676,00 €	8 mensualités de 75,00€ 1 mensualité de 76,00€

\* Les frais annexes comprennent : les frais de dossiers, les timbres, les enveloppes, les photocopies et documents pédagogiques, l'assurance obligatoire accident du travail, l'amortissement du matériel (outillage)

\*\*L'association Prégentil-Montorcier est une association régie par la loi de 1<sup>er</sup> juillet 1901. Son but est de promouvoir un enseignement professionnel dans les locaux dont elle est propriétaire. Tout élève qui entre au lycée Pierre et Louis POUTRAIN entraîne pour sa famille la qualité de membre actif de l'association Prégentil-Montorcier, gestionnaire du lycée POUTRAIN ; à ce titre une cotisation par famille de 10,00€ est due pour l'année.

Chaque famille participe à l'assemblée générale annuelle, approuve le rapport d'activité et les comptes du Lycée. Les parents d'élèves ont 12 membres élus au Conseil d'administration de cette association.